

ANNEXE H

Séance d'information du 24 novembre 2004

Documents d'information

- Avis public
- Feuillelet d'information sur le projet Gazoduc Les Cèdres
- Panneaux d'information
- Documents disponibles mis à la disposition du public
- Questionnaire d'évaluation

Public Invitation

In the coming weeks, TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) will be filing an application with the Ministry of the Environment in Quebec (MNV) for a proposed 21.3 kilometre, 36-inch (91 cm) diameter pipeline in the Les Cèdres area. This proposed pipeline will run parallel to an existing TransCanada pipeline in the area. An application will also be filed with the National Energy Board (NEB) in January 2005.

Since April of this year, TransCanada has been consulting with various departments of the Québec and Federal governments, regional and municipal authorities, landowners, and other stakeholders. We have also undertaken environmental and socio-economic assessments which will be included in both our MNV and NEB applications. These will be available to the public shortly after filing.

We will be holding an open house to outline details of these assessments and to answer any questions regarding the proposed project. The open house will be held on Wednesday, November 24 at the Centre Sportif Soulanges, located at 100 rue des Loisirs in St. Polycarpe. The open house will be open to the public between 4 p.m. and 9:30 p.m. and a brief presentation will be made at 7 p.m.

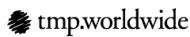

If you have any questions or comments regarding the proposed project or the approval process, please contact us:

Gerald Pilon
Québec Region
TransCanada

1370 Montée Chenier
Les Cèdres, PQ CA J7T 1L8
Tel: (450) 452-2131
Fax: (450) 452-4707

www.transcanada.com



 <small>Integrated Marketing Communications</small>
Artist: 
<i>Production Only</i>
Docket: 452738
Date: Nov. 5 2004
Size: 4x
Proof: 1
1 of 3
Publication(s): <i>Premiere Edition (English)</i>

Public Invitation

TransCanada PipeLines (TransCanada) présentera, dans quelques semaines, une demande auprès du ministère de l'Environnement du Québec (MENV) de compléter la construction éventuelle d'un pipeline de 21,3 kilomètres et de 36 pouces (91 cm) de diamètre dans la région de Les Cèdres. Cette canalisation projetée sera construite parallèlement à un pipeline de TransCanada existant dans la région. Une demande sera également présentée auprès de l'Office national de l'énergie (ONE) en janvier 2005.

Depuis le mois d'avril dernier, TransCanada demande des conseils auprès de plusieurs services des gouvernements fédéral et provincial, des administrations régionales et municipales, des propriétaires fonciers et toute autre partie intéressée. Nous serons également responsable des évaluations environnementales et socioéconomiques qui seront comprises dans nos demandes pour le ministère de l'Environnement et l'Office national de l'énergie. Ces évaluations seront mises à la disposition du public peu après la présentation des demandes.

Une journée portes ouvertes aura également lieu de passer brièvement en revue les détails de ces évaluations et de répondre aux questions relatives au projet proposé. La journée portes ouvertes se tiendra le mercredi 24 novembre 2004 au Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe. La journée portes ouvertes sera accessible au public de 16 h à 21 h 30 et une brève présentation aura lieu à 19 h.



Si vous avez des questions ou des commentaires à l'égard du projet proposé ou du procédé d'approbation, veuillez communiquer avec :

Gérald Pilon
Région du Québec
TransCanada

1370, montée Chenier
Les Cèdres (Québec) J7T 1L8
Téléphone : (450) 452-2131
Télécopieur : (450) 452-4707

www.transcanada.com



 tmp.worldwide <small>Integrated Marketing Communications</small>	
Artist:	
Production Only	
Docket:	452738
Date:	Nov. 5 2004
Size:	4x
Proof:	1
2 of 3	
Publication(s):	Premiere Edition (French)

Public Invitation

TransCanada PipeLines (TransCanada) présentera, dans quelques semaines, une demande auprès du ministère de l'Environnement du Québec (MENV) de compléter la construction éventuelle d'un pipeline de 21,3 kilomètres et de 36 pouces (91 cm) de diamètre dans la région de Les Cèdres. Cette canalisation projetée sera construite parallèlement à un pipeline de TransCanada existant dans la région. Une demande sera également présentée auprès de l'Office national de l'énergie (ONE) en janvier 2005.

Depuis le mois d'avril dernier, TransCanada demande des conseils auprès de plusieurs services des gouvernements fédéral et provincial, des administrations régionales et municipales, des propriétaires fonciers et toute autre partie intéressée. Nous serons également responsable des évaluations environnementales et socioéconomiques qui seront comprises dans nos demandes pour le ministère de l'Environnement et l'Office national de l'énergie. Ces évaluations seront mises à la disposition du public peu après la présentation des demandes.

Une journée portes ouvertes aura également lieu de passer brièvement en revue les détails de ces évaluations et de répondre aux questions relatives au projet proposé. La journée portes ouvertes se tiendra le mercredi 24 novembre 2004 au Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe. La journée portes ouvertes sera accessible au public de 16 h à 21 h 30 et une brève présentation aura lieu à 19 h.



Si vous avez des questions ou des commentaires à l'égard du projet proposé ou du procédé d'approbation, veuillez communiquer avec :

Gérald Pilon
Région du Québec
TransCanada

1370, montée Chenier
Les Cèdres (Québec) J7T 1L8
Téléphone : (450) 452-2131
Télécopieur : (450) 452-4707

www.transcanada.com



 tmp.worldwide <small>Integrated Marketing Communications</small>
Artist: 
Production Only
Docket: 452738
Date: Nov. 5 2004
Size: 4x
Proof: 1
3 of 3
Publication(s): Journal de Montreal



Ce que vous nous avez dit

Tout au long du processus de consultation, TransCanada a entendu différentes questions et considérations d'un grand nombre d'intervenants. Les propriétaires directement touchés par le projet proposé ont déclaré que leur principale considération concerne la compensation pour les impacts sur leur terre, de même qu'une approche appropriée concernant la remise en état et les systèmes de drainage souterrain. Les municipalités locales nous ont informés que leur principale priorité était de s'assurer que la construction soit réalisée de manière effective, efficace et sécuritaire, de même que le projet doit procurer des bénéfices économiques à la communauté locale. Tous les intervenants nous ont informés qu'il était important que la consultation soit continue à mesure que TransCanada développe et réalise son projet.

Nous sommes d'avis qu'à partir des études des impacts environnementaux et socio-économiques, de même qu'à travers le programme de consultation publique, nous avons été à même d'identifier les impacts potentiels du projet, de même que les questions et les préoccupations des intervenants et que nous avons pu ainsi intégrer ces éléments dans la planification du projet pour en faire à la fin un meilleur projet pour l'ensemble des intervenants.

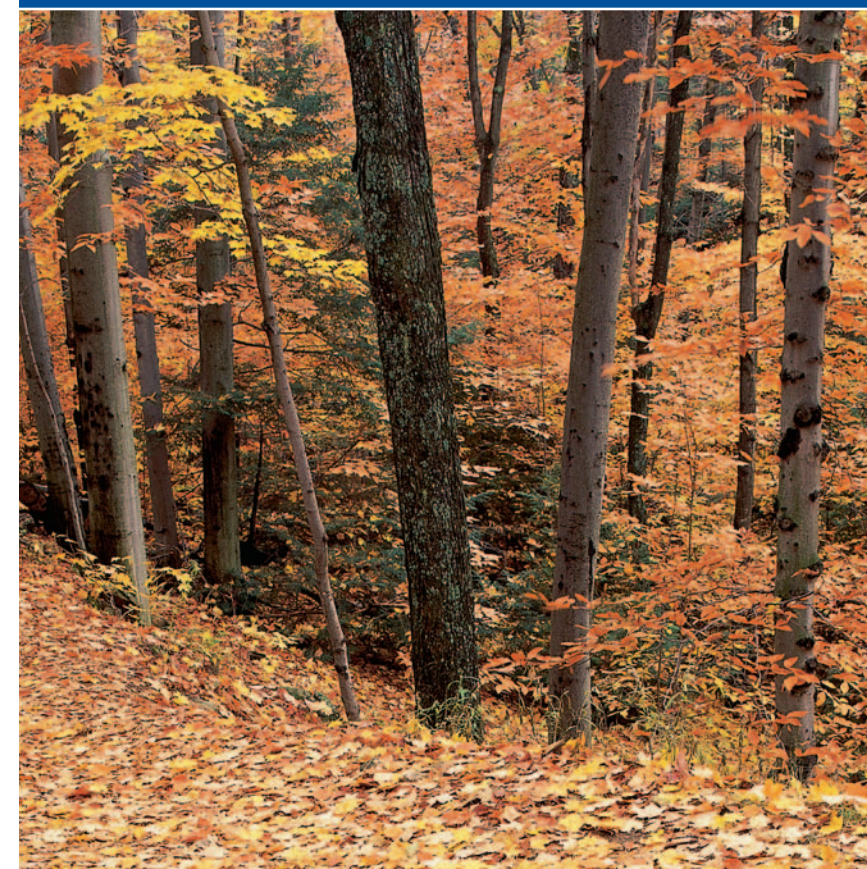
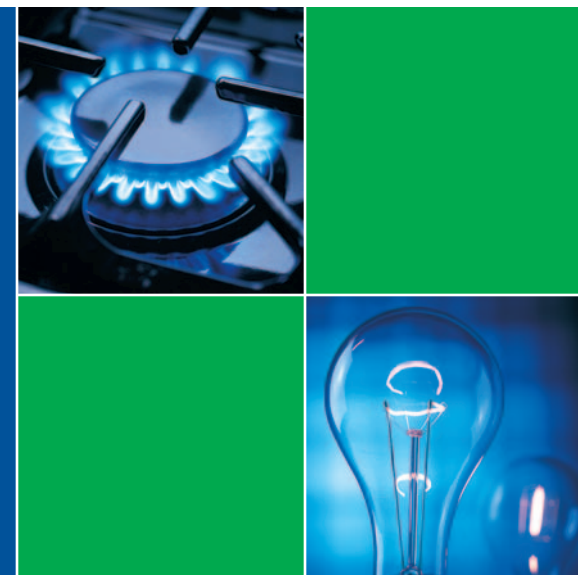
Nous avons apprécié l'implication des intervenants au cours de cette phase de planification de projet et nous prévoyons communiquer à nouveau avec les intervenants au cours de la prochaine phase du projet.

Nous vous invitons à communiquer avec les membres de l'équipe de projet qui suivent pour toute question ou commentaire concernant ce projet :

**Gérald Pilon, Région du Québec, TransCanada
(450) 452-2131**

**Claude Levac, agent des terres, TransCanada
(613) 362-0212**

Projet Gazoduc Les Cèdres





TransCanada PipeLines Limitée (TransCanada) propose de construire un gazoduc d'un diamètre de 91 cm (36 pouces) et d'une longueur de 21,3 km, à partir de la vanne de conduite principale (VCP) 147A de TransCanada localisée près de Saint-Télesphore jusqu'à la station de compression no 148 à Les Cèdres.

État du projet

En avril dernier, TransCanada a entrepris la consultation des intervenants clés pour ce projet, laquelle s'est poursuivie tout au long du printemps, de l'été et de l'automne de cette année (2004). Ces intervenants incluaient les autorités réglementaires du projet, l'Office national de l'énergie (ONE) et le ministère de l'Environnement du Québec (MENV), les représentants régionaux et municipaux, les propriétaires et divers autres intervenants.

Également, au printemps 2004, TransCanada a entrepris la réalisation de diverses études environnementales et socio-économiques afin d'établir les impacts du projet sur l'environnement et les communautés environnantes. Ces études font partie intégrante des demandes que TransCanada présentera au MENV, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) vers la fin de 2004 et à l'ONE au début de 2005. Le contenu de ces demandes sera disponible dans le cadre du processus d'autorisation.

Il est anticipé que l'analyse par les organismes réglementaires se déroulera tout au long de 2005 et au début de 2006, alors que les activités de construction devraient démarrer au cours de l'hiver 2006.

L'étude d'impact sur l'environnement

Au cours du printemps et de l'été de 2004, TransCanada a recueilli et analysé des informations sur l'environnement spécifique le long du tracé retenu afin d'identifier les impacts potentiels du projet et établir un plan de protection environnementale efficace. L'évaluation incluait des études de terrain sur l'habitat du poisson, l'agriculture et la foresterie, l'archéologie, de même que les espèces à statut particulier (flore/faune). À même cette évaluation, différentes mesures d'atténuation ont été identifiées afin de minimiser les impacts du projet.

Le tableau qui suit présente un sommaire des impacts environnementaux potentiels qui ont été identifiés dans le cadre de l'étude, de même que certaines des mesures d'atténuation proposées.

L'évaluation des impacts socio-économiques

Également au cours du printemps et de l'été 2004, TransCanada a entrepris la réalisation d'une évaluation des impacts socio-économiques afin d'évaluer les impacts potentiels que le projet proposé pourraient induire sur les éléments sociaux et économiques des communautés locales. Cette évaluation impliquait des discussions avec plusieurs agences gouvernementales et intervenants variés, agissant dans des domaines tels que l'occupation humaine et l'exploitation des ressources, le bien-être social et culturel, la santé et l'esthétique, les infrastructures et les services, de même que l'emploi et l'économie.

Il a été établi qu'en raison de l'envergure relativement faible du projet, il n'y aura aucun impact significatif sur les infrastructures locales tel qu'une augmentation de la circulation ou de la demande des biens et services. Il est anticipé que des bénéfices économiques positifs seront générés pour les municipalités touchées, autant en termes d'achats locaux de biens et services que d'un accroissement en revenus de taxation. Il est anticipé que ce projet de nouvelle construction augmentera d'environ 40 % le montant des taxes payées par TransCanada aux municipalités touchées, de même qu'il est prévu qu'environ 95 % du coût de construction du projet sera dépensé au Québec.

Impacts environnementaux potentiels

Mesures d'atténuation proposées

Environnement naturel (général)

Appliquer le programme de protection environnementale
 Limiter les activités de construction aux superficies de la servitude et des aires temporaires de travail.
 Manipuler et éliminer les déchets et résidus de construction selon la réglementation en vigueur.

Potentiel du sol

Enlever et sauvegarder la couche de sol arable.
 Replacer le sol dès que les conditions le permettent.
 Décompacter les sols en culture lorsque nécessaire.
 Appliquer les mesures de contrôle de l'érosion.

Eau

Obtenir les autorisations requises pour les traversées de cours d'eau.
 Réduire la durée des travaux dans ou près des cours d'eau.
 Appliquer les mesures de contrôle d'érosion et des sédiments.
 Réfection de la configuration du drainage local suite à la construction.

Végétation

Mise en place de programmes de récupération des billes de bois.
 Minimiser le déboisement.
 Remise en état adaptée au site en accord avec les propriétaires.
 S'assurer de l'implantation adéquate de la végétation suite à la construction.

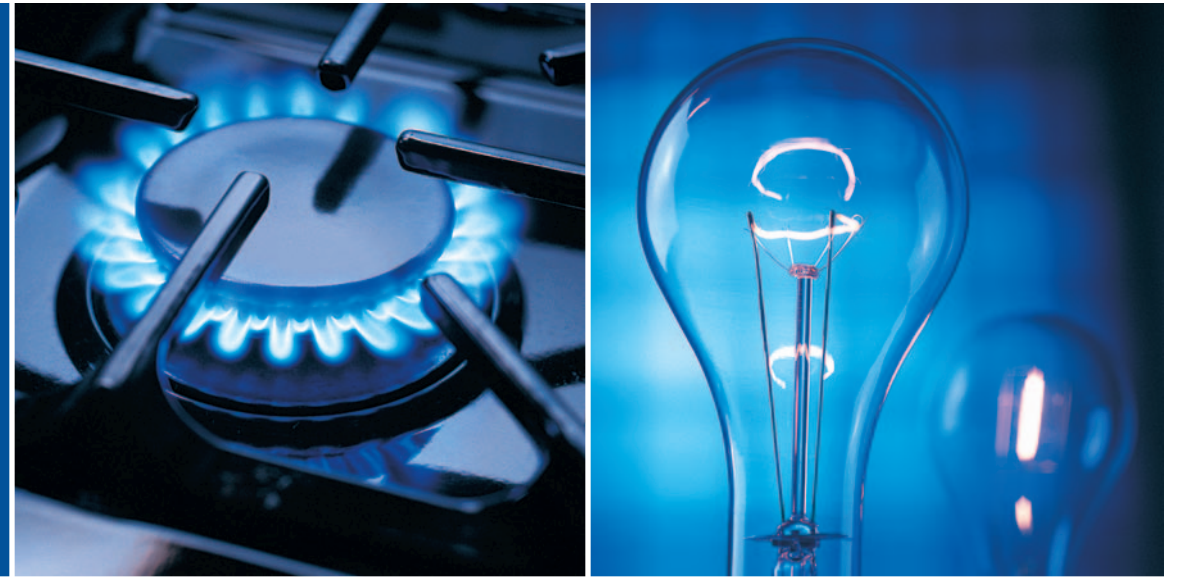
Drainage souterrain

Consultation des propriétaires.
 Modification des systèmes de drainage adaptée et production de plans.



Détails du projet

- Projet de prolongement d'un gazoduc d'un diamètre de 91 cm (36 po) sur une longueur de 21,3 km entre la vanne 147A située sur la conduite principale du réseau de TransCanada à Saint-Télesphore jusqu'à la station de compression no 148 à Les Cèdres.
- Le pipeline proposé transportera du gaz naturel.
- La nouvelle conduite proposée est requise pour répondre à la demande d'augmentation de la capacité du réseau de TransCanada.
- TransCanada possède présentement une servitude à cet endroit qui contient deux gazoducs. Il est proposé que la nouvelle conduite utilise une servitude adjacente. Des aires de travail temporaires contiguës à cette nouvelle servitude seront requises pendant la construction.
- Le gazoduc proposé traversera 10 routes incluant le Chemin des Six-Terres, le Chemin Saint-Antoine, la Route 340 (Chemin Saint-Philippe à Saint-Polycarpe), le Chemin Sainte-Catherine, le Chemin Élie-Auclair, le Chemin de l'Église, le Chemin du Ruisseau, la Route 201, le Chemin Saint-Emmanuel et le Chemin Saint-Dominique, et traversera la rivière Delisle ainsi que des petits cours d'eau et des fossés de drainage.
- Le gazoduc projeté sera construit sur des terrains majoritairement en culture.



Échéancier de Projet

Novembre 2004	Dépôt de l'étude d'impact auprès du ministère de l'Environnement du Québec (MENV) pour l'obtention des autorisations
Janvier 2005	Dépôt auprès de l'Office national de l'énergie (ONE) pour l'obtention des autorisations
Début 2006	Émission des autorisations
Hiver/printemps /été 2006	Période de construction
Automne 2006	Remise en état

Principales activités de construction

Déboisement

Protection du sol arable

Préparation de la zone de travail

Bardage/cintrage/soudure/radiographie de la conduite

Excavation de la tranchée

Mise en fouille de la conduite

Traversées d'obstacles (routes, cours d'eau, etc.)

Remblayage de la conduite

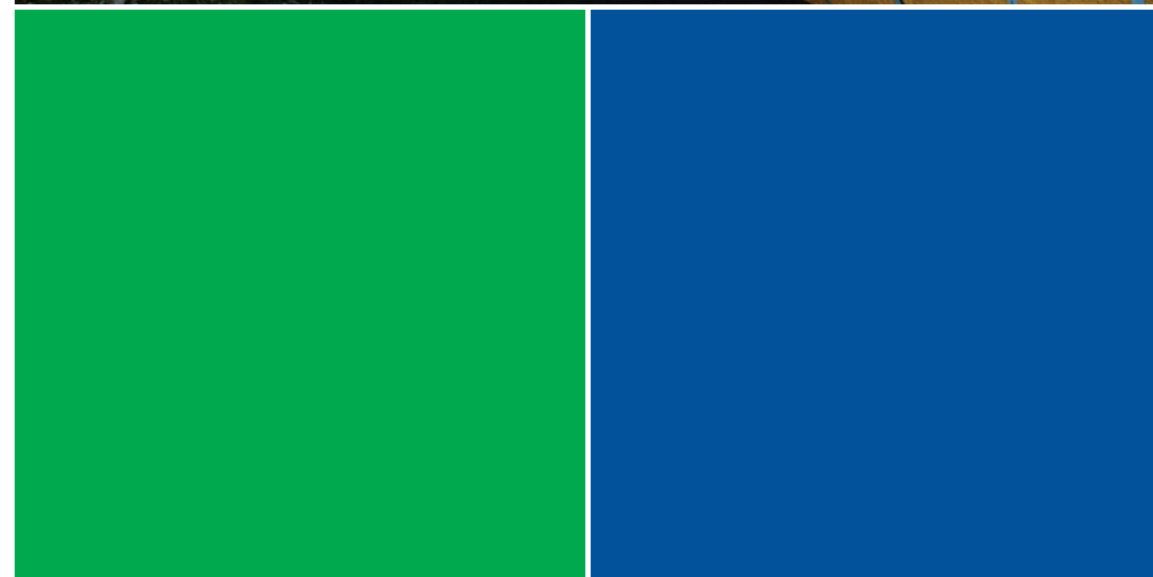
Tests hydrostatiques

Corrections aux systèmes de drainage souterrain

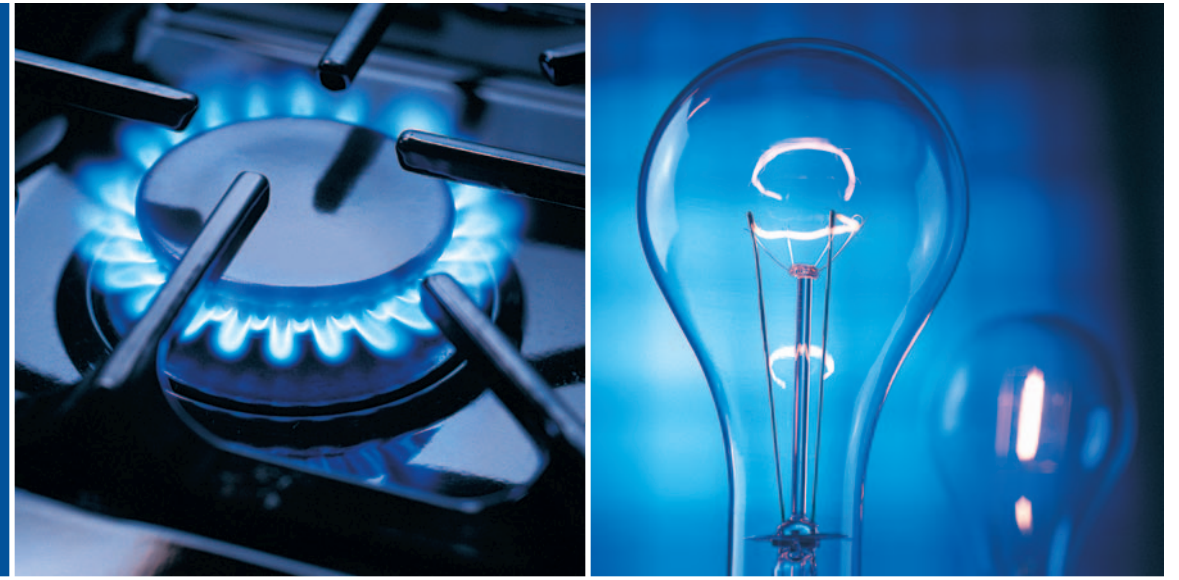
Remise en état de l'aire de travail

L'exécution de la construction tiendra compte notamment des éléments :

- Considérations de sécurité
- Circulation routière
- Mesures d'urgence
- Contrôle du bruit, poussière et accès
- Réseaux de drainage souterrain



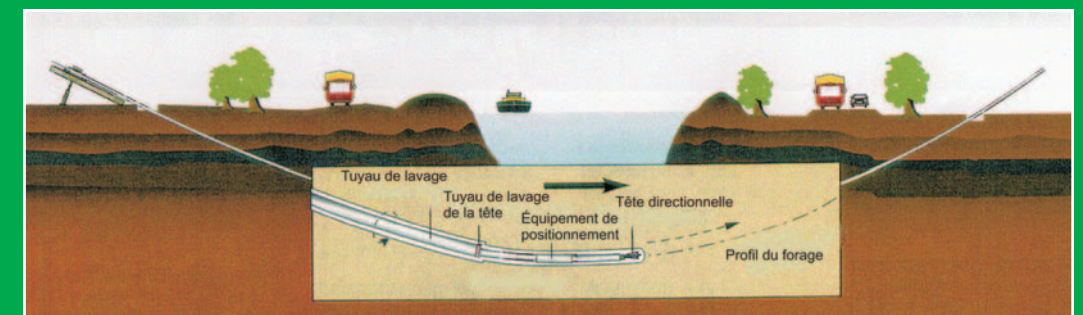
Traversée de cours d'eau



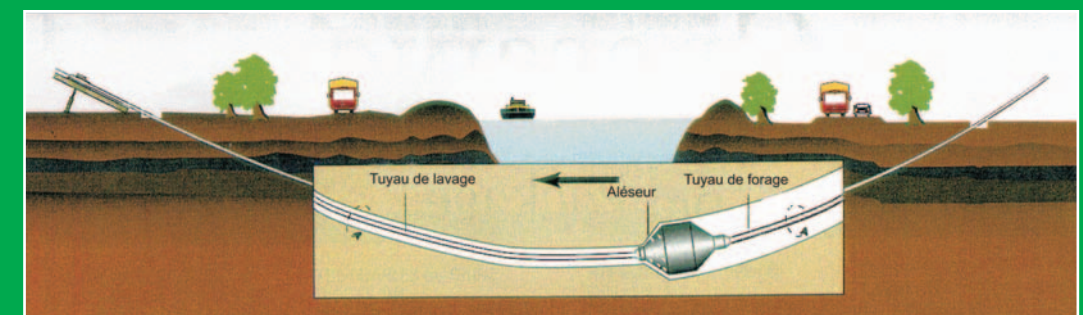
- TransCanada envisage d'effectuer la traversée de la rivière Delisle en utilisant la technique de forage directionnel.
- La méthode de forage directionnel permet de ne pas affecter le cours d'eau.
- La traversée par forage directionnel de la rivière Delisle impliquera les principales étapes suivantes :
 - Préparation des aires de travail aux points d'entrée et de sortie du forage
 - Installation de la foreuse et des équipements connexes
 - Forage du trou pilote
 - Alésage du diamètre du trou pilote
 - Tirage de la conduite avec les équipements de forage et tracteurs sur chenilles munis de flèche latérale
 - Transport des sols minéraux vers un site approprié
 - Remise en état des aires de travail
 - Surveillance technique et environnementale des travaux
- Si, pour des raisons géotechniques ou imprévues, la méthode par forage directionnel n'est pas une option possible, TransCanada effectuera la traversée de la rivière Delisle en utilisant la méthode traditionnelle par tranchée ouverte.

Technique de forage directionnel

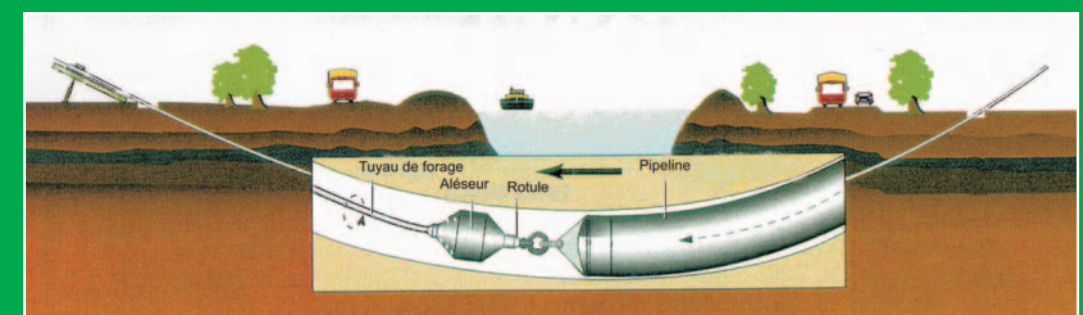
Premier forage



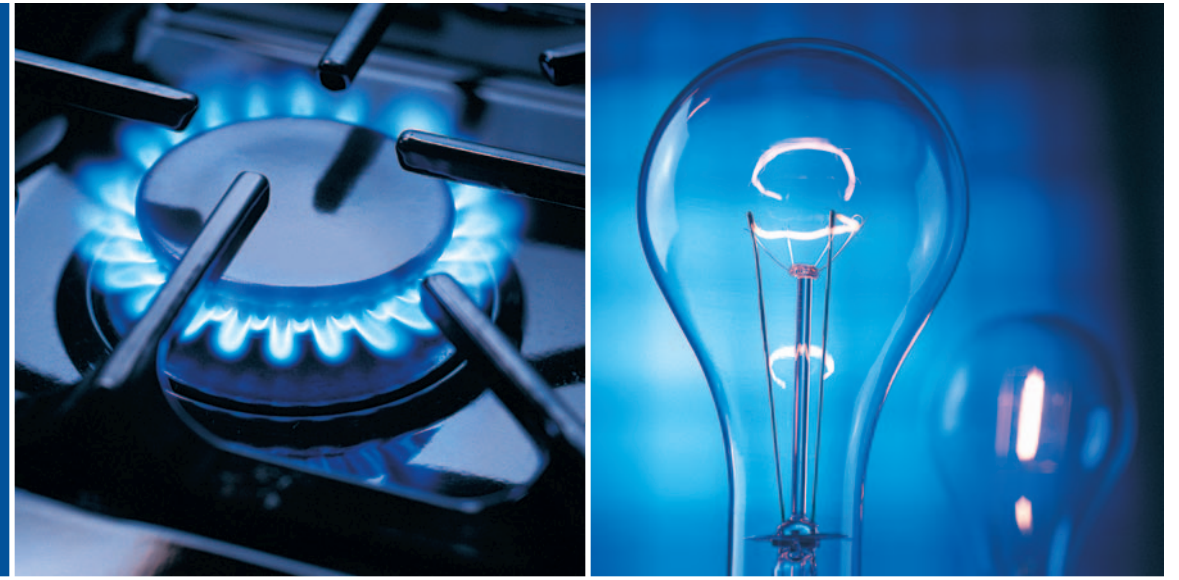
Alésage



Insertion du pipeline



Environnement



TransCanada croit qu'une protection environnementale proactive contribue à une meilleure qualité de vie pour les intervenants concernés.

Planification

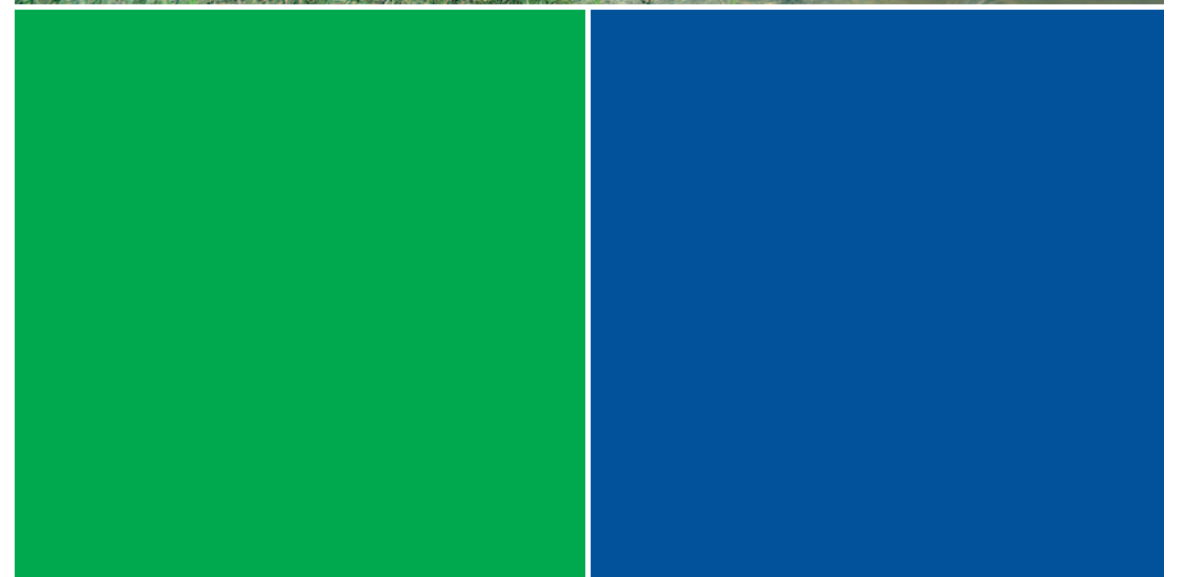
- Inventaire terrain
 - Utilisation présente des terres
 - Végétation
 - Poisson
 - Faune
 - Sols
- Identification des effets environnementaux
- Développement de plans de protection environnemental adapté au site

Construction

- Mise en place du plan de protection environnemental
- Inspection environnementale
- Remise en état

Exploitation

- Suivi post-construction
- Contrôle continu de la végétation



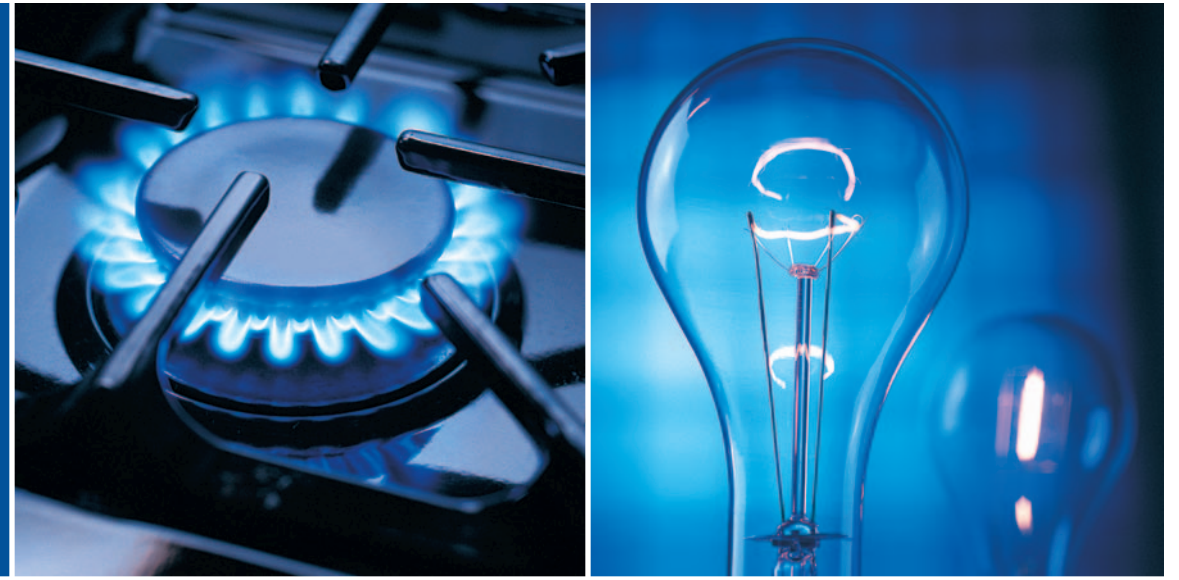
Environnement

La réduction des interventions sur le milieu permet de préserver l'environnement pour les générations futures.

Points saillants

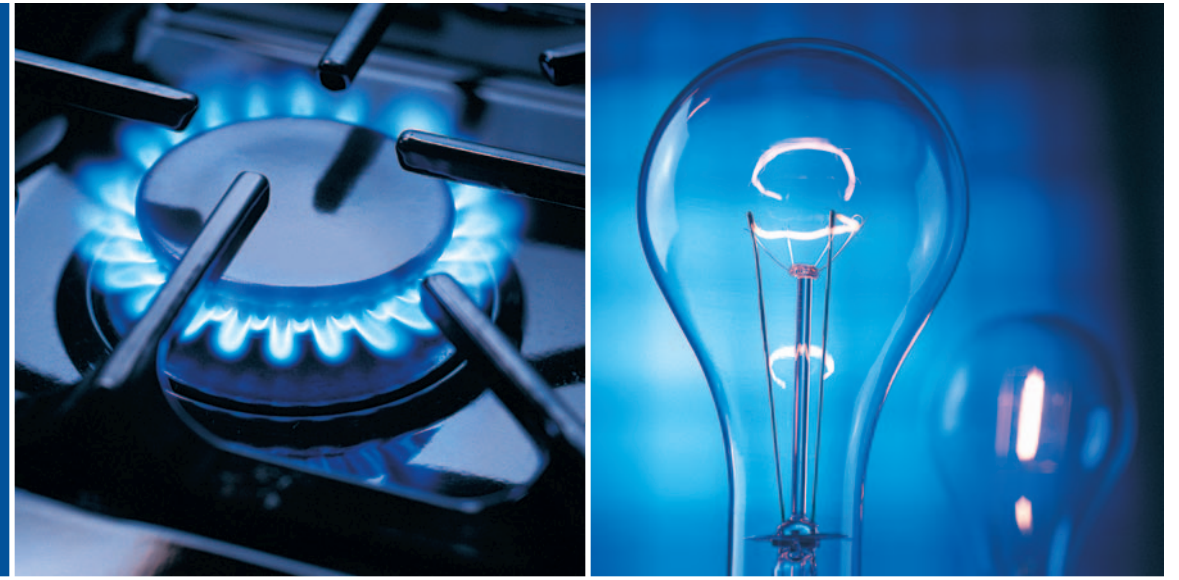
- Traversée de la rivière Delisle et de plusieurs cours d'eau, fossés de drainage
- Traversées de réseaux de drainage souterrain
- Localisé en majorité sur des terres agricoles
- Traverse d'une pépinière
- Traverse d'un faible nombre de lots boisés

Trans-Canada a contacté notamment le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (Direction régionale de la Montérégie), Environnement Canada, le ministère des Pêches et Océans Canada, le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), le ministère de l'Environnement du Québec (MENV), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (Direction régionale de la Montérégie), Comité ZIP Haut-Saint-Laurent, Société d'histoire naturelle de la Vallée-du-Saint-Laurent, Association québécoise des groupes d'ornithologues, Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges.



TransCanada
Du possible au réel

Environnement



Impacts environnementaux potentiels

Mesures d'atténuation proposées

Environnement naturel (général)

Appliquer le programme de protection environnemental.

Limiter les activités de construction aux superficies de la servitude et des aires temporaires de travail.

Manipuler et éliminer les déchets et résidus de construction selon la réglementation en vigueur.

Potentiel du sol

Enlever et sauvegarder la couche de sol arable.

Replacer le sol dès que les conditions le permettent.

Décompacter les sols en culture lorsque nécessaire.

Appliquer les mesures de contrôle de l'érosion.

Eau

Obtenir les autorisations requises pour les traversées de cours d'eau.

Réduire la durée des travaux dans ou près des cours d'eau.

Appliquer les mesures de contrôle d'érosion et des sédiments.

Réfection de la configuration du drainage local suite à la construction.

Végétation

Mise en place de programmes de récupération des billes de bois.

Minimiser le déboisement.

Remise en état adaptée au site en accord avec les propriétaires.

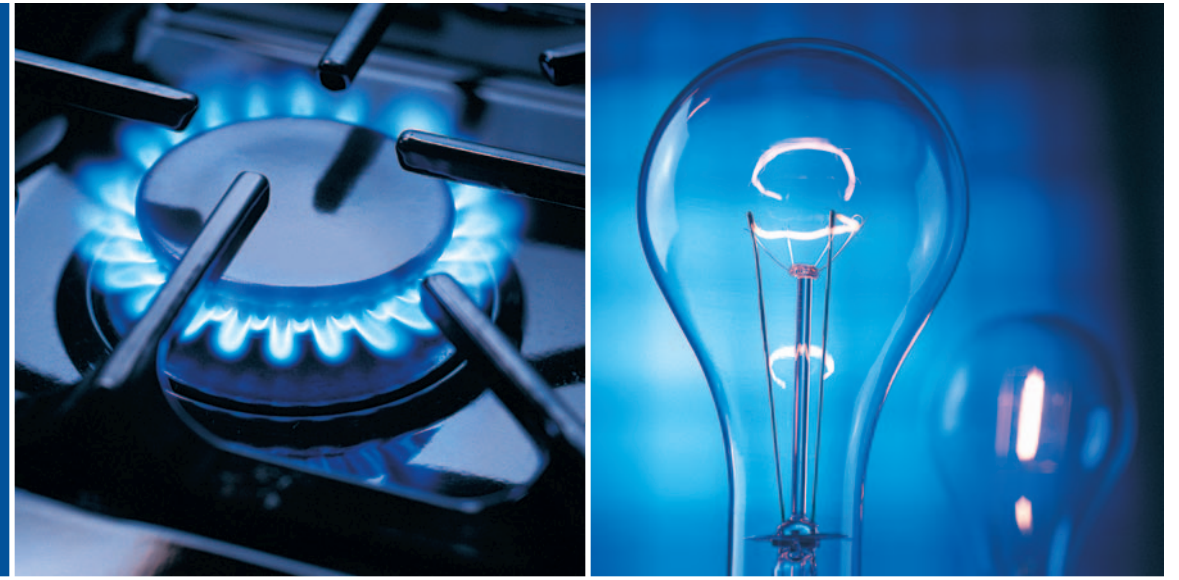
S'assurer de l'implantation adéquate de la végétation suite à la construction.

Drainage souterrain

Consultation des propriétaires.

Préparation de plans de drainage souterrain illustrant les modifications à apporter lors des travaux de construction.

Communauté



TransCanada est fière des relations qu'elle a établies au cours des 50 dernières années.

TransCanada travaille avec le voisinage dès les premières étapes de planification d'un projet jusqu'à la construction et l'exploitation continue pour minimiser les impacts.



Nos engagements :

Planification du projet

Nous allons continuer à :

- Fournir l'information sur notre projet
- Répondre à vos questions
- Rechercher vos commentaires
- Voir à l'incorporation de votre apport dans la conception du projet

Pendant la construction

Nous allons :

- Vous tenir informé
- Répondre à vos questions

Exploitation continue

Nous allons :

- Demeurer un bon voisin en maintenant des relations et en investissant dans votre communauté
- Vous garder informé de nos activités
- Continuer à exploiter nos installations d'une manière sécuritaire et fiable

Communauté

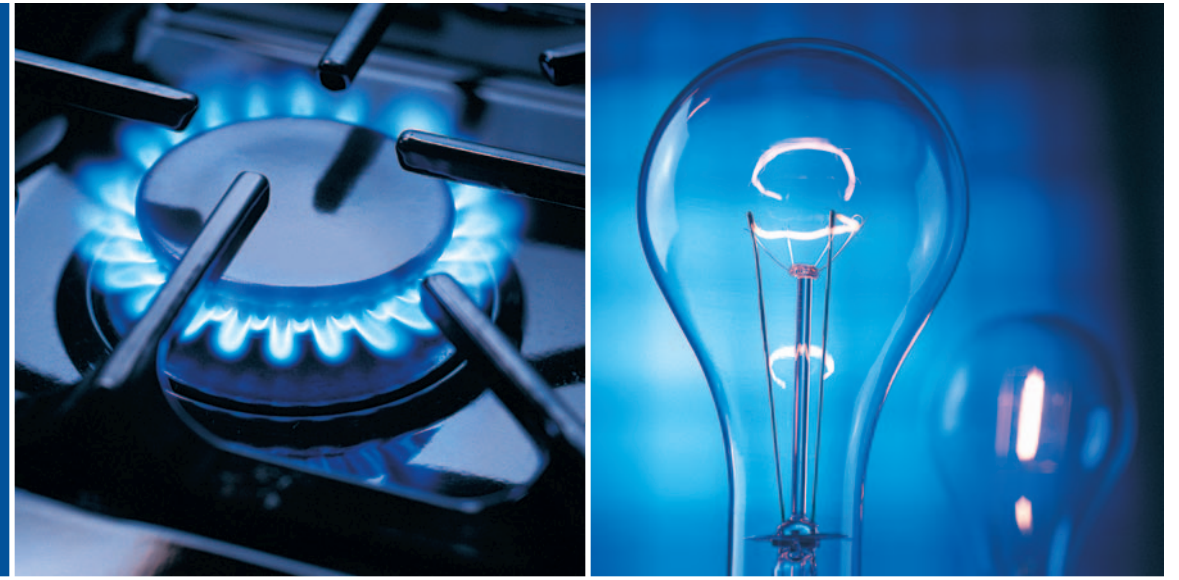


Des données et information ont été recueillies auprès des propriétaires directement concernés, des voisins adjacents à la servitude, de la MRC Vaudreuil-Soulanges et des municipalités de Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Clet, Coteau-du-Lac et Les Cèdres, de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et des autres intervenants.

Vos commentaires nous importent!

TransCanada s'est engagé à demeurer ouvert aux communications avec les résidants. Nous travaillerons avec vous pour développer des plans appropriés pour assurer la sécurité et minimiser tout dérangement pendant la construction.

Communauté



Ce que nous avons entendu

Ce que nous ferons

Consultation

- Maintenir les contacts avec les propriétaires et autres intervenants concernés tout au long du projet et des opérations
- Établir un contact avec les propriétaires touchés avant les activités de construction spécifiques

Bénéfices aux communautés

- Revenus en taxes municipales
- Investissements aux communautés
- Achats locaux de biens et services

Préoccupations environnementales

- Mise en place d'un plan de protection environnementale
- Mise en place de mesures d'atténuation identifiées dans l'étude d'impact sur l'environnement

Remise en état

- Consultation auprès des propriétaires quant au réensemencement et la fertilisation
- Gestion de l'érosion par le vent et l'eau pendant la construction
- S'assurer que les barrières et clôtures sont remplacées dans l'état original
- Réparation des systèmes de drainage souterrain
- Rétablir les profils topographiques

Compensation

- Partager l'information quant à la formule de compensation
- Compensation des propriétaires touchés d'une manière équitable
- Utilisation de la formule de compensation acceptée
- Rencontrer les propriétaires individuellement pour établir une entente sur la compensation



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Vivre et travailler à proximité d'un pipeline



Guide du propriétaire foncier 2002




Canada

Les pipelines constituent le moyen le plus sûr de transporter des produits, tels que le gaz naturel, le pétrole et d'autres hydrocarbures, d'un bout à l'autre du pays. Toutefois, si des dommages sont causés aux pipelines, cela peut compromettre gravement l'environnement ou la sécurité du public. Vous avez un rôle essentiel à jouer du point de vue de la sécurité des pipelines. Appelez donc avant de creuser.

Appelez avant de creuser !

Vous devez appeler la compagnie pipelinière et obtenir sa permission écrite avant d'exécuter des travaux d'excavation mécaniques ou de construction sur l'emprise ou de creuser à l'aide d'engins mécaniques à moins de 30 mètres (100 pieds) de celle-ci. Si vous ne parvenez pas à vous entendre avec la compagnie pipelinière, contactez l'ONÉ.

Le saviez-vous?

-  Les travaux d'excavation ou de construction non autorisés au-dessus ou près d'un pipeline sont illégaux.
-  La compagnie pipelinière dispose de dix jours ouvrables pour vous informer si elle vous accorde ou non la permission d'exécuter votre projet. Elle doit justifier tout refus.
-  La compagnie pipelinière a trois jours ouvrables pour marquer l'emplacement de son pipeline en réponse à une demande de localisation.










Les panneaux et les jalons signalant la présence d'un pipeline n'indiquent pas l'emplacement exact de la conduite ou de l'emprise. Par conséquent, il faut TOUJOURS appeler avant de creuser.

L'emprise d'un pipeline

Le pipeline est installé dans une bande de terrain qu'on appelle l'emprise. La compagnie pipelinière a acquis le droit d'utiliser le terrain aux fins de la construction, de l'exploitation et de l'entretien du pipeline, mais le terrain demeure en la possession du propriétaire foncier.

Tous travaux menés à l'intérieur de l'emprise sont régis par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, le Règlement sur le croisement de pipe-lines de l'ONÉ (parties I et II) et les accords de servitude négociés entre le propriétaire foncier et la compagnie pipelinière.

Pour travailler en toute sécurité sur l'emprise d'un pipeline, vous devez obtenir la permission écrite de la compagnie pipelinière avant de mener certaines activités, entre autres :

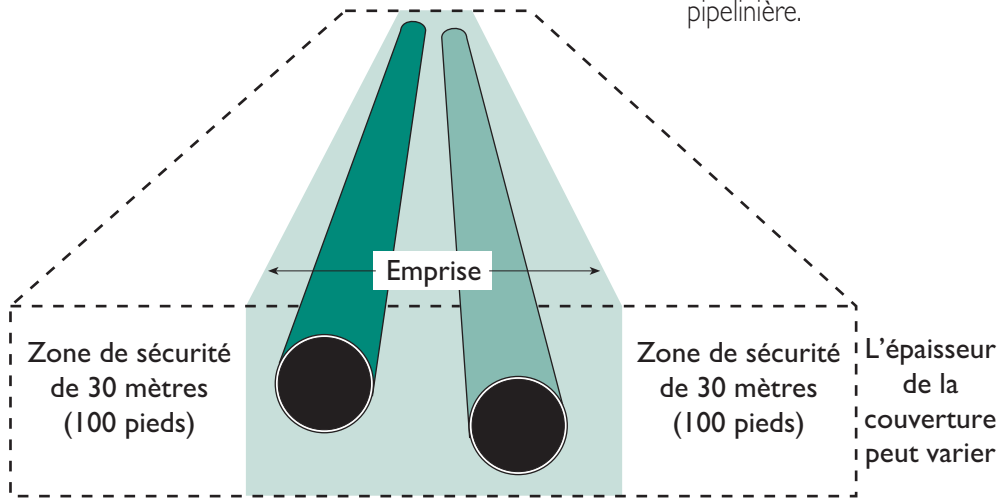
-  faire passer des engins lourds ou de l'équipement mobile sur l'emprise lorsqu'il n'y a pas d'accès routier
-  effectuer des travaux qui réduisent la profondeur du sol recouvrant le pipeline
-  labourer à plus de 30 cm (1 pied) de profondeur
-  niveler le sol
-  mettre en place des systèmes de drainage
-  creuser à l'aide d'une tarière
-  ériger une clôture

Zone de sécurité

La zone de sécurité est une bande de 30 mètres (100 pieds) de chaque côté de l'emprise. Par souci de sécurité, il faut obtenir la permission de la compagnie pipelinière avant d'effectuer des travaux d'excavation à l'aide d'engins mécaniques ou d'explosifs à l'intérieur de cette zone. Cependant, l'existence d'une zone de sécurité n'empêche pas d'aménager le terrain.

Zone interdite

Lorsque vous demandez à une compagnie de marquer l'emplacement de son pipeline en prévision de travaux, elle peut définir une zone interdite dans le voisinage des travaux projetés qui peut dépasser le périmètre de la zone de sécurité de 30 mètres. Il est interdit de mener des travaux d'excavation dans cette zone jusqu'à ce que la compagnie ait repéré et jalonné son pipeline, ou jusqu'à ce que le délai de trois jours après la demande de localisation se soit écoulé, selon ce qui survient en premier lieu. Cette période peut être prolongée moyennant un accord entre vous et la compagnie pipelinière.



Une emprise pipelinière peut contenir plus d'un pipeline

Liste de contrôle - 10 règles de sécurité

1. **Planifiez vos travaux** — Déterminez l'emplacement précis des travaux à exécuter; vérifiez les registres officiels pour savoir s'il y a des servitudes pipelinières ou d'autres installations enfouies.
2. **Visitez le site et cherchez tout indice de la présence d'un pipeline à proximité** ou d'autres installations enfouies.
3. **Appelez la compagnie pipelinière** et faites approuver votre plan de travail.
4. **Obtenez une copie** des directives détaillées de la compagnie sur le croisement de pipelines.
5. **Appelez le centre d'appel unique provincial** lorsqu'il y a lieu.
6. **Soyez sur place** lorsque la compagnie jalonne le pipeline **et assurez-vous de comprendre la signification des jalons.**
7. Lorsque vous êtes à moins de trois mètres (10 pieds) d'un pipeline, **mettez le pipeline à nu manuellement** avant de creuser à l'aide d'engins mécaniques.
8. **Avisez la compagnie pipelinière** un jour ouvrable avant de remblayer l'emprise du pipeline.
9. **PRÉVENEZ IMMÉDIATEMENT LA COMPAGNIE SI VOUS ENTREZ EN CONTACT AVEC LE PIPELINE OU SON REVÊTEMENT.**
10. **Suivez TOUJOURS les instructions** du représentant de la compagnie.

Centres d'appel unique provinciaux :

Québec -	Info-Excavation : 1-800-663-9228
Ontario -	Ontario One Call : 1-800-400-2255
Alberta -	Alberta One Call Corporation : 1-800-242-3447
Colombie-Britannique -	BC One Call : 1-800-474-6886

À propos de l'Office national de l'énergie

L'Office national de l'énergie vise à promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique dans l'intérêt public canadien, tout en respectant les droits individuels et en s'en tenant au mandat que le Parlement lui a conféré au chapitre de la réglementation des pipelines, ainsi que de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques.

L'ONÉ réglemente les travaux menés sur les emprises des installations qui relèvent de sa compétence, ou le long de celles-ci, afin de protéger les biens et l'environnement et de garantir la sécurité du public et des employés de la compagnie pipelinière. Le personnel de l'ONÉ fait des inspections et des vérifications périodiques pour s'assurer que les compagnies pipelinières se conforment aux exigences.

**Veillons ensemble à garantir la
sécurité des pipelines.**

Pipelines réglementés par l'ONÉ

Les grands pipelines réglementés par l'ONÉ sont exploités par les compagnies suivantes :

Alberta Natural Gas Company Ltd. (ANG)

Alliance Pipeline

Cochin Pipelines Ltd. a/s de BP Canada Energy Resources Company

Conoco Canada Ltd.

Enbridge Pipelines Inc.

Foothills Pipe Lines Ltd.

Gazoduc TQM (TQM)

Maritimes and Northeast Pipeline Management Ltd. (M&NP)

Les Pipe-Lines Montréal Limitée (PLML)

TransCanada Transmission (TCPL)

Trans Mountain Pipe Line Company Ltd. (TMPL)

Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI)

Westcoast Energy Inc. (WEI)

L'ONÉ réglemente également un grand nombre de pipelines de plus petite taille. Pour savoir si un pipeline particulier relève de la compétence de l'Office, contactez-nous au 1-800-899-1265 ou visitez notre site Web à l'adresse www.neb-one.gc.ca.

Contactez l'ONÉ

Chaque travail d'excavation ou de construction est unique et il est impossible de traiter tous les cas dans un guide comme celui-ci. Si vous avez besoin d'aide pour mener des travaux d'excavation ou de construction à proximité d'un pipeline de ressort fédéral, appelez l'Office au 1-800-899-1265 et demandez à parler à l'inspecteur des croisements de pipelines, ou faites parvenir un courriel à l'adresse info@neb-one.gc.ca.

La *Loi sur l'Office national de l'énergie*, le *Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipe-lines* (parties I et II), la brochure intitulée *Travaux d'excavation et de construction près des pipelines* et d'autres publications de l'ONÉ sont disponibles auprès du :

Bureau des publications

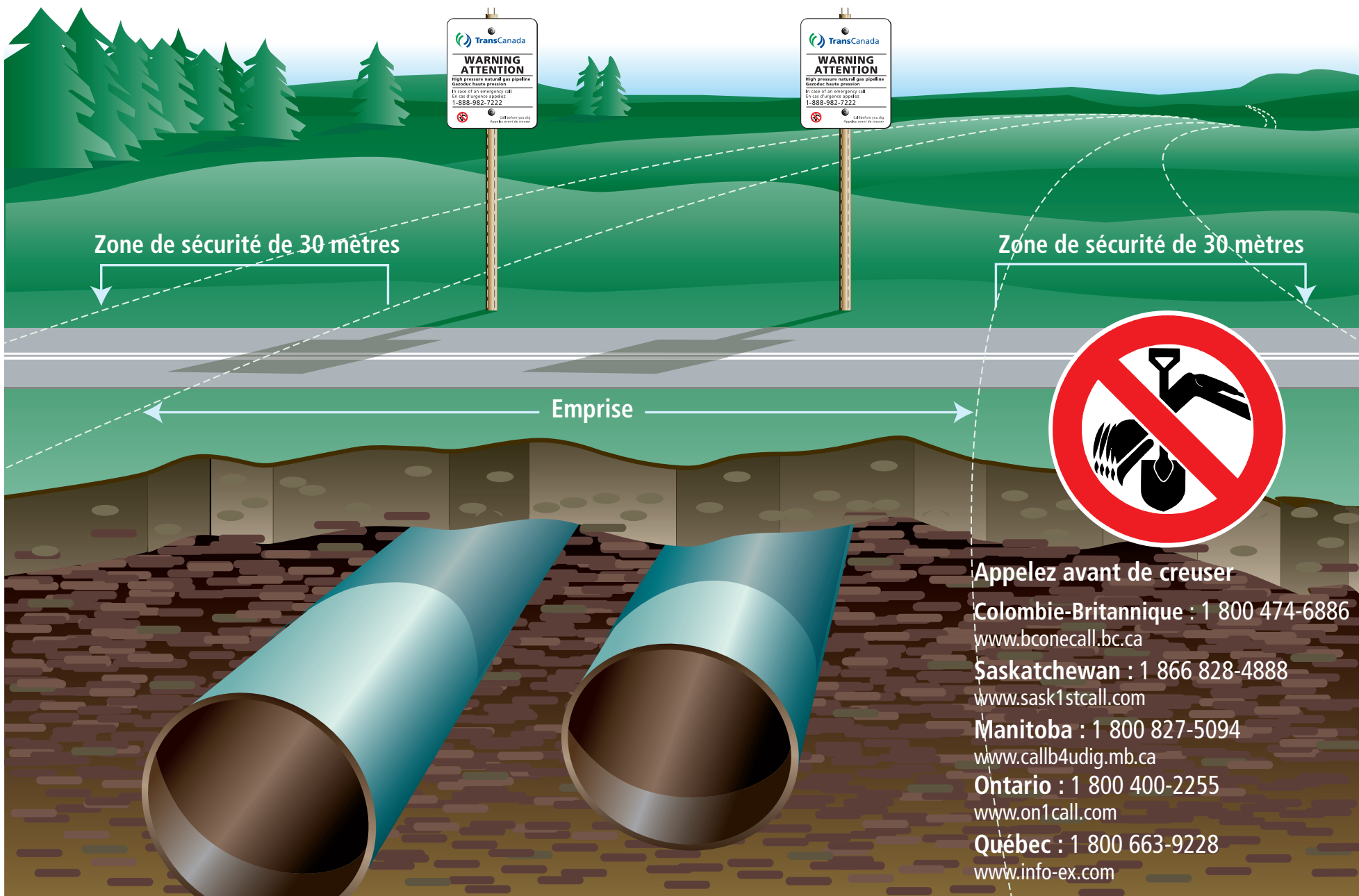
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 0X8
Téléphone : 1-800-899-1265
Télécopieur : (403) 292-5503
Courriel : publications@neb-one.gc.ca



Les publications de l'Office figurent également sur son site Web à l'adresse suivante : www.neb-one.gc.ca



Pour TransCanada, la sécurité du public et de nos employés est une priorité absolue. Les activités à proximité de l'emprise de notre pipeline qui pourraient menacer la sécurité du public ou l'exploitation du pipeline sont assujetties à la réglementation de l'Office national de l'énergie. Des panneaux le long du tracé du pipeline indiquent l'emplacement **approximatif** des installations de TransCanada. Il faut **appeler avant de creuser!** L'approbation préalable de TransCanada est requise pour toutes les activités le long de l'emprise et en cas d'excavation à l'aide d'explosifs ou d'appareils mécaniques à l'intérieur de zone de sécurité de 30 mètres.



gazoducs et sécurité publique

Le transport par pipeline est le moyen le plus sécuritaire d'acheminer quotidiennement d'importants volumes de gaz naturel à l'échelle du Canada. TransCanada a pris l'engagement de construire, d'exploiter et d'entretenir son réseau de transport de gaz naturel de manière sécuritaire. Pour TransCanada, la sécurité de nos employés, des communautés à proximité de nos installations et du grand public est une priorité de tous les instants. À cette fin, les programmes de sécurité publique et d'intégrité des gazoducs de TransCanada sont conçus pour répondre, voire dépasser, les meilleures pratiques industrielles et les exigences réglementaires. L'attention portée à la sécurité fait partie intégrante de nos activités de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien.

En cas d'urgence

Une situation d'urgence pourrait survenir en raison d'une fuite incontrôlée ou imprévue de gaz naturel émanant de notre réseau de gazoducs et entraînant ou non une inflammation.

S'il survient une urgence touchant son réseau, TransCanada confirme l'emplacement exact de l'urgence et détermine les installations touchées. L'isolement de la source de l'urgence débute sur-le-champ par l'activation automatique ou à distance des vannes d'isolement. TransCanada envoie du personnel spécialement formé en la matière aux installations adjacentes pour aider à isoler le problème et sur le lieu de l'urgence pour établir un centre de commande. Ce dernier ainsi que le centre des opérations en cas d'urgence nous permettent de coordonner les mesures d'intervention en cas d'urgence en étroite collaboration avec les services d'urgence locaux, les organismes de réglementation, les propriétaires fonciers, les représentants municipaux et les médias.

Reconnaître les signes avant-coureurs

Des fuites se produisent rarement sur notre réseau. Certaines indications permettent cependant de détecter une fuite éventuelle.

Indices visuels – plantes mortes, accumulation de givre sur le sol ou présence de bulles à la surface d'un plan d'eau isolé

Indices auditifs – sifflement très fort

Indices olfactifs – puisque le gaz que nous transportons est inodore et exempt de soufre, une fuite ne peut être détectée par l'odorat.



L'ensemble du réseau de transport de gaz est surveillé 24 heures sur 24 par du personnel de TransCanada chevronné depuis un centre informatisé de commande du gaz. De plus, TransCanada inspecte le réseau au complet à bord d'hélicoptères qui le survolent à basse altitude. Nous tentons de repérer, le long de l'emprise du gazoduc, toute trace de fuite de gaz, de travaux de construction non autorisés ou d'autres perturbations du sol qui pourraient signaler la présence d'un problème.



TransCanada
Du possible au réel

gazoducs et sécurité publique



Si vous soupçonnez la présence d'une fuite

- Évacuez les lieux immédiatement – éloignez-vous d'au moins 750 mètres. N'utilisez pas votre véhicule ou tout autre appareil qui pourrait être une source d'inflammation – évitez même d'utiliser votre téléphone cellulaire.
- Éteignez toute substance fumigène, les feux ou toute autre source d'inflammation à ciel ouvert.
- Dès que vous êtes à une distance sécuritaire, composez le numéro d'appels d'urgence de TransCanada (1-888-982-7222) qui est indiqué sur nos panneaux et affiches.
- Appelez 911 ou le numéro d'appel des secours de votre localité.
- Avertissez les autres personnes de se tenir à l'écart.

NOS ÉQUIPES INTERVIENDRONT IMMÉDIATEMENT.

En situation d'urgence, TransCanada a pour principale priorité d'assurer la sécurité du public, de réduire au minimum les incidences environnementales et de protéger ses installations.

Assurer la sécurité de la population

Nous exerçons nos activités d'un bout à l'autre du pays, et nous avons des bureaux dans un grand nombre de communautés. Dans chaque région, des employés chevronnés et formés assurent la sécurité du gazoduc et interviendront en cas d'urgence. Grâce à eux, nos installations régionales sont exploitées en toute sécurité et avec le maximum d'efficacité. Nous avons de plus établi de solides partenariats avec les services de secours dans les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Le service des incendies, les services de police et les services médicaux d'urgence connaissent les activités de TransCanada et sont prêts à intervenir en cas d'incident.

Si vous avez des inquiétudes ou des questions au sujet de notre Société ou de notre fiche de sécurité, nous vous invitons à communiquer avec le bureau de TransCanada de votre localité.

450 First Street S.W., Calgary, Alberta, T2P 5H1

1.800.661.3805

www.transcanada.com

November 2004

Le gaz naturel est inodore et incolore; il s'élève dans l'atmosphère parce qu'il est plus léger que l'air. Le gaz naturel transporté dans les gazoducs de TransCanada est du gaz exempt de soufre et n'est pas toxique. Il est cependant inflammable et peut exploser à proximité d'une source d'inflammation.

votre **sécurité**, notre **intégrité**

TransCanada a pris l'engagement de construire et d'exploiter son réseau de transport de gaz naturel de manière sécuritaire. L'attention portée à la sécurité fait partie intégrante de toutes nos activités de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien.

Nous exerçons nos activités d'un bout à l'autre du pays, et nous avons des bureaux dans plusieurs communautés. Dans chaque région, des techniciens qualifiés assurent le fonctionnement sécuritaire et efficace de nos installations.

Conception

TransCanada utilise seulement de l'acier de première qualité et les techniques de soudage les plus efficaces sur l'ensemble de son réseau de 41 000 kilomètres. Nous prenons des précautions supplémentaires lorsqu'il faut traverser des routes, des voies ferrées, des cours d'eau et des régions très peuplées.

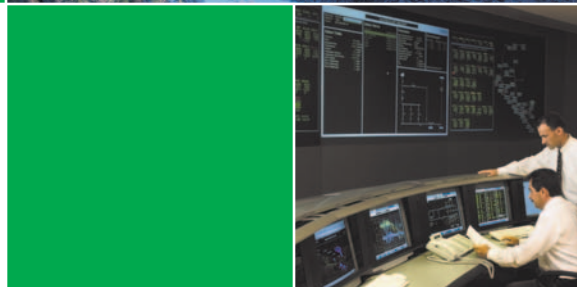
Construction

Durant les travaux de construction, toutes les soudures sont vérifiées au moyen de rayons X ou d'ultrasons pour en assurer l'intégrité. Les canalisations sont enduites d'un revêtement qui assure une protection contre la corrosion.

Exploitation

En cours d'exploitation, un courant électrique de très faible tension est imposé à la canalisation. Cette technique, appelée protection cathodique, protège la canalisation contre la corrosion là où les autres revêtements pourraient faire défaut. Le système de protection cathodique fait l'objet d'une surveillance mensuelle pour en assurer l'efficacité.

L'ensemble du réseau de transport de gaz naturel est surveillé 24 heures sur 24 par du personnel chevronné depuis un centre informatisé de surveillance du gaz. Il est ainsi possible de détecter toute modification de pression dans les gazoducs et d'assurer le fonctionnement optimal de toutes les installations.



Sécurité

Si TransCanada doit effectuer des travaux sur vos terrains, un représentant de la Société fera tous les efforts raisonnables pour communiquer avec vous avant le début des travaux. Nous prendrons alors les mesures nécessaires pour avoir accès aux lieux et discuterons avec vous de tous les aspects concernant l'environnement et la sécurité.

Pour assurer votre sécurité, vous devriez connaître certains faits. Pour effectuer des travaux, il est parfois nécessaire de creuser dans une partie du gazoduc qu'on appelle l'emprise et d'avoir de l'équipement lourd sur les lieux. Vous ne pourrez circuler dans cette zone pendant la durée des travaux. Des clôtures temporaires seront installées autour du périmètre du site d'excavation au besoin.

En cas d'urgence concernant le gazoduc, appelez sans frais le numéro d'urgence de TransCanada : 1.888.982.7222.



TransCanada
Du possible au réel

vosre sécurité, notre intégrité



Entretien

Nous effectuons l'entretien régulier de tous les tronçons du réseau de gazoducs. Tous les postes de mesurage et stations de compression font l'objet d'un entretien préventif qui répond aux normes industrielles et gouvernementales.

Dans le cadre de son vaste programme d'entretien des canalisations (PEC), TransCanada assure la surveillance, l'inspection et la réparation des gazoducs. L'entretien régulier comprend les activités suivantes :

- **Patrouille aérienne** – Nous inspectons régulièrement le réseau au complet à bord d'hélicoptères et d'avions qui le survolent à basse altitude. Nos pilotes tentent de repérer toute source externe (travaux de construction non autorisés, perturbations du sol, par ex.) qui pourraient compromettre l'intégrité du réseau. Durant les inspections, nous utilisons régulièrement du matériel de détection perfectionné permettant de repérer toute trace de fuite.
- **Examen du recouvrement au-dessus des canalisations** – Pour assurer l'intégrité des gazoducs, TransCanada examine les secteurs où nous soupçonnons que l'érosion du vent ou de l'eau a réduit l'épaisseur du recouvrement au-dessus des canalisations.
- **Surveillance géotechnique** – Les gazoducs de TransCanada franchissent plus de 2300 cours d'eau et pentes escarpées. Les patrouilles aériennes permettent de surveiller l'érosion et le mouvement et diverses techniques sont utilisées pour surveiller plus étroitement les pentes et les cours d'eau les plus actifs.
- **Essais hydrauliques** – Nous pouvons vérifier l'intégrité du gazoduc en évacuant le gaz naturel de la canalisation et en le remplaçant par de l'eau. Nous augmentons ensuite la pression jusqu'à un niveau de loin supérieur à la pression d'exploitation habituelle. Si les essais permettent de constater la présence d'une fuite, TransCanada réparera ou remplacera la section défectueuse du gazoduc.
- **Inspection interne** – L'inspection interne permet de détecter la corrosion. Des dispositifs d'inspection perfectionnés (pistons « intelligents ») sont déployés dans le réseau pour recueillir des données. Ces dernières sont ensuite analysées pour déterminer s'il faut examiner plus à fond les endroits qui pourraient poser des problèmes.

- **Excavations ciblées** – TransCanada effectue des excavations ciblées en fonction des données recueillies dans le cadre des inspections en canalisation et d'autres renseignements. Certaines sections du gazoduc font l'objet d'excavations ciblées afin d'en étudier l'état et d'en assurer l'intégrité. Des évaluations techniques détaillées permettent de déterminer le moment et le lieu des réparations requises.
- **Entretien des vannes** – Des vannes sont installées sur le gazoduc à intervalles d'environ 30 kilomètres. Elles sont conçues pour interrompre automatiquement la circulation du gaz dès qu'une chute de pression survient en raison d'une fuite. Le réseau de gazoducs de TransCanada compte environ 9000 vannes. Chacune d'entre elles doit être soumise à un entretien préventif particulier selon sa fonction et son état.

Pratiques environnementales

Avant de perturber le sol de quelque manière que ce soit, TransCanada s'assure que des mesures de protection de l'environnement adaptées aux lieux sont en place pour assurer le maintien de la productivité des terres. Pour TransCanada, cela comprend la minimisation et l'atténuation des incidences sur le sol, l'eau, la faune et la végétation.

450 First Street S.W., Calgary, Alberta
T2P 5H1
1.800.661.3805
www.transcanada.com

November 2004



Essai hydrostatique

Pour TransCanada Pipelines Limited, la sécurité du public et de nos employés est une priorité absolue. Dans le cadre du programme de maintenance de nos installations, nous effectuons régulièrement certains procédés qui nous permettent de nous assurer que nos gazoducs respectent les normes de sécurité les plus rigoureuses. Les essais hydrostatiques sont l'un de ces procédés.

Dans le cadre d'un essai hydrostatique, le gaz naturel est retiré d'une canalisation et remplacé par de l'eau. On augmente alors la pression pour qu'elle soit supérieure à la pression d'exploitation quotidienne normale. Si la canalisation est défectueuse, de l'eau s'en échappera. Une telle fuite d'eau permet à TransCanada de repérer le problème et de réparer ou de remplacer le tronçon visé. Les possibilités de fuite pendant ce type d'essai sont très minimes.

TransCanada déploie tous les efforts nécessaires pour communiquer avec les propriétaires fonciers avant de procéder aux essais hydrostatiques. Si une canalisation doit être réparée ou remplacée, TransCanada en informera les propriétaires visés.

Avant et pendant les essais, TransCanada aménage des passages ou installe des panneaux d'avertissement à la croisée des routes et sentiers le long de l'emprise (bande de terrain renfermant les canalisations). La durée des essais hydrostatiques peut varier entre une et 24 heures. Pendant les essais, seul le personnel de TransCanada a accès à l'emprise. Nous vous prions de ne pas vous livrer à des activités agricoles ou récréatives durant cette période. Votre collaboration à cet égard est très appréciée.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, s'adresser au représentant régional de TransCanada ou visiter le site Web de TransCanada à www.transcanada.com.



Dans le cadre d'un essai hydrostatique, le gaz naturel est retiré d'une canalisation et remplacé par de l'eau.



Réglementation

En Alberta, les installations de TransCanada sont assujetties à la réglementation de la Commission de l'énergie et des services publics de l'Alberta (CESPA). À l'extérieur de cette province, nos installations pipelinaires sont réglementées par l'Office national de l'énergie (ONÉ). Ces organismes veillent à ce que la construction, les essais et l'exploitation de nos gazoducs s'effectuent de manière sécuritaire. Le personnel de la CESPA et de l'ONÉ est en mesure de répondre aux questions des propriétaires fonciers et des occupants et de les conseiller en cas de problème relatif aux gazoducs. Il est préférable de communiquer directement avec l'entreprise pour régler un tel problème, et nous vous encourageons à le faire.





hydrostatic testing



A hydrostatic test removes natural gas from a section of pipeline and replaces it with water.



At TransCanada PipeLines Limited, the safety of the public and our employees is a top priority. To ensure our pipeline continues to meet the highest safety standards, we periodically perform a number of routine procedures as part of our pipeline maintenance program. Hydrostatic testing is one of these procedures.

A hydrostatic test involves removing natural gas from a pipeline and replacing it with water. The pressure in the pipeline is then increased beyond normal daily operating pressure. If there is a problem with the pipe, water will escape. This water leakage enables TransCanada to locate the problem and repair or replace the affected section of pipe. The possibility of a leak occurring during this test is remote.

TransCanada will make every effort to contact affected landowners prior to hydrostatic testing. If the pipeline requires repair or replacement, the affected landowners will be advised.

TransCanada installs crossing or warning signs at road crossings and trails on the right-of-way (the area of land containing pipelines) prior to, and during test activities. Hydrostatic testing can last from one to 24 hours. During testing, the right-of-way will be restricted to TransCanada personnel only. We ask you to avoid farming or recreational activities during this time. We appreciate your cooperation.

If you have any questions or require further information, please contact your local TransCanada representative or visit TransCanada's website at www.transcanada.com.

Regulatory Comment

TransCanada facilities in Alberta are regulated by the Alberta Energy and Utilities Board (EUB). Our pipeline facilities outside of Alberta are regulated by the National Energy Board (NEB). The regulators ensure the construction, testing, and operation of our pipelines are performed safely. Both the EUB and the NEB have pipeline staff who are available for inquiries and to assist or advise landowners and occupants regarding pipeline problems. Problems are best resolved by contacting the company directly, and you are encouraged to do so.



Projet Gazoduc Les Cèdres

PORTES OUVERTES N° 2

“TransCanada vous demande d’enregistrer votre nom sur cette feuille de présence des « Portes ouvertes n° 2 » afin de fournir une documentation appropriée aux législateurs lors de l’application pour ce projet. Cette information sera fournie uniquement aux législateurs, si requis lors d’un audit réglementaire.

Merci”

Questionnaire

Veillez prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire et le laisser à l’entrée ou à l’un de nos représentants. Vos commentaires sont importants pour nous.

- 1. Quelle partie de cette activité « Portes ouvertes » vous a le plus intéressé?**

Présentoirs d’information :

Présentation :

Opportunité de discuter avec le personnel de la compagnie :

- 2. Quels commentaires ou questions spécifiques aviez-vous concernant ce projet de gazoduc?**

- 3. Est-ce que vos questions ont été répondues adéquatement à cette activité « Portes ouvertes »?**

Oui Non

Si non, quelle information additionnelle désirez-vous?

- 4. De quelle façon désirez-vous être informé durant le cours de ce projet?**

Publicité

Circulaire/Lettre

Rencontre

Si vous désirez que le personnel de TransCanada vous fournisse de l’information complémentaire ou réponde à vos questions, veuillez laisser vos coordonnées.

Nom _____ Téléphone _____

Adresse _____

Courriel _____

Les Cèdres Pipeline Project

OPEN HOUSE N° 2

“TransCanada is asking you to record your name in this Open House attendance sheet in order to provide appropriate documentation to our regulators as part of our project application. This information will be provided only to our Regulators if required as part of a regulatory audit.

Thank you”

Questionnaire

Please take a few minutes to complete this questionnaire and to leave it at the entrance or with a representative. Your comments are important to us.

1. What part of the Open House was of most interest to you?

Information Displays :

Presentation :

Opportunity to talk to company personnel :

2. What specific questions or comments did you have regarding the pipeline project?

3. Were your questions adequately answered at the Open House?

Yes No

If not, what additional information do you require?

4. In what way would you like to be kept informed throughout the course of the project?

Advertising

Newsletter/Letter

Meetings

If you would like TransCanada personnel to provide follow-up information or address questions, please leave your name and address.

Name _____ Phone No. _____

Mailing address _____

Email address _____